

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 mars 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim
Madame Marilyne Tremblay, greffière
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

2025-03-97

16. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI 2024-9132) – 2800, RUE SERGE-PEPIN – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2025/02/15 s'est prononcé défavorablement sur la demande d'autorisation du projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce projet de résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'incapacité du Centre de services scolaire des patriotes de proposer une infrastructure scolaire répondant adéquatement aux besoins actuels et futurs d'accueil des enfants de Beloeil, incluant la possibilité d'un agrandissement par l'ajout d'un étage, et ce, malgré les demandes de la Ville;

CONSIDÉRANT les risques que représente l'abandon potentiel du projet de construction d'une nouvelle école à Beloeil advenant le maintien par la Ville de son exigence relative à la prévision d'une structure permettant un agrandissement en hauteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 2800, rue Serge-Pepin, lot 6 657 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères ;

2. À cette fin :
 - a. Permettre un bâtiment principal d'un étage ;
 - b. Exiger une proportion minimale de 60 % de revêtement extérieur de classe A pour l'ensemble des façades du bâtiment principal ;
 - c. Permettre le remplacement d'une chambre à déchet intérieur ventilée par une gestion des déchets et des matières compostables et recyclables à l'aide de conteneurs semi-enfouis installés en cour avant ;
 - d. Permettre une aire de stationnement hors rue au sol d'un maximum de 28 cases ;
 - e. Permettre des débarcadères dont les allées d'accès et les entrées charretières ne sont pas perpendiculaires à la rue et dont la largeur minimale de l'allée de circulation à sens unique est de 3,5 mètres ;
 - f. Permettre l'absence d'aire de chargement et déchargement;
 - g. Exiger le maintien d'un minimum de 70 arbres à moyen déploiement ou plus sur le terrain ;
 - h. Permettre l'installation d'une enseigne détachée d'une hauteur de 3,2 mètres maximum ;
 - i. Prévoir la possibilité de faire un agrandissement au sol du bâtiment afin d'accueillir huit classes supplémentaires.

3. L'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution est fixée au 28 avril 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

